



## Conseil municipal du 9 février 2023

Délibération  
C.M. 2023 - 2

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 25

Pouvoirs : 10

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAULT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN-DU SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNÉ  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 2 février 2023.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Jean-Christophe PIERSON à Éric BERDOATI, de Capucine du SARTEL à Jean-Christophe ACHARD, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Diane MICHOUDET, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Nicolas PORTEIX, d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD, de Christophe WARTEL à Ségolène de LARMINAT et de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE.

## 2/ CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-CLODOALD

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

**CONSIDERANT** que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

**ENTENDU** l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,


**ARTICLE 1 : DECIDE** de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald dont le détail est présenté ci-dessous :

N°AP	Objet de l'AP	Montant AP	CP 2023	CP 2024
000003	Restauration de la toiture de l'Église Saint-Clodoald	1 705 000 €	305 000 €	1 400 000 €

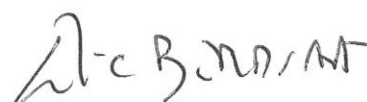


**ARTICLE 2** : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.

Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 9 février 2023  
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD  
Secrétaire de séance



Éric BERDOATI  
Maire



Télétransmission en Préfecture le : 10 FEV. 2023  
Numéro AR. - Préfecture :  
83-17995  
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :  
13 FEV. 2023  
Acte exécutoire en date du : 13 FEV. 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*